

DIRECTION GENERALE
Département Inspection Contrôle
Affaire suivie par :

[REDACTED]

ars-dt49-parcours@ars.sante.fr
Réf : DG_DIC/2024_M00069

DGA DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE
DIRECTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL AUTONOMIE
SERVICE APPUI ET MOYENS DE L'OFFRE AUTONOMIE

[REDACTED]

[REDACTED]
Directeur Général de l'ACAOAB
EHPAD JEANSON
4, rue Biardeau
49000 Angers

Angers et Nantes le 7 février 2025,

Objet : suivi des injonctions notifiées

Monsieur le Directeur général,

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 5 novembre 2024, nous vous avons notifié 14 injonctions afin de faire cesser les risques majeurs relevés par la mission d'inspection relevant de la sécurité, la santé et le bien-être des résidents accueillis à l'EHPAD JEANSON.

Cette procédure d'injonction qui fait suite aux dysfonctionnements constatés dans le rapport d'inspection était assortie d'une décision d'interdire l'admission de tout nouveau résident à l'EHPAD Jeanson (second alinéa du I de L313-14 du CASF).

Dans le cadre de la procédure de suivi des injonctions notifiées par courrier du 16 décembre, nous avons décidé du maintien de 7 injonctions sur 14 et du gel des admissions, leur reprise étant estimée comme prématurée à cette date.

Le 15 janvier, vous nous avez fait parvenir de nouveaux éléments en rapport avec les injonctions maintenues, votre état d'avancement des actions mises en place et votre projet de reprise des admissions envisagé.

Un échange entre l'ARS, le Département, vous-même et votre équipe de direction a eu lieu le 31 janvier, afin de faire le point sur l'état d'avancement.

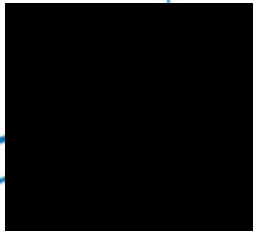
Vous trouverez, ci-joint, le tableau de suivi qui conclut au maintien de 4 injonctions sur les 7 restantes. Il convient de souligner que des améliorations significatives ont été constatées notamment en ce qui concerne le renforcement de l'encadrement des équipes de soins.

Concernant la reprise des admissions, nous avons décidé que vous pouvez accueillir progressivement de nouveaux résidents à compter de la réception de ce courrier. Cependant nous vous alertons sur la nécessité de la progressivité de la reprise de l'accueil de ces nouveaux résidents et sur l'attention particulière à avoir sur les profils des résidents, pour lesquels le niveau de dépendance doit correspondre à la capacité d'accompagnement de vos équipes mais aussi au GMP validé pour l'établissement.

Nous vous demandons de nous adresser un état d'avancement de la mise en œuvre des injonctions maintenues et de la reprise des admissions au 15 mars 2025.

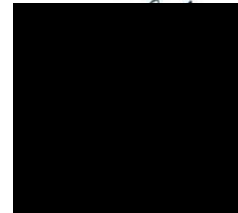
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Le Directeur général
de l'ARS Pays de la Loire
Directeur de Cabinet



Benoît JAMES

Pour la Présidente du Conseil départemental de
Maine-et-Loire
et par délégation,
Le directeur de l'Offre d'accueil pour l'autonomie



Pierre-Yves RENARD

Copie : M. BURQ, président de l'UFVG